

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2021

CD20211027_49
id. 6085

Le 27 octobre 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSE), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article L. 3121-14 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

COMMISSIONS D'ÉTUDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL MODIFICATION

Par délibération du 15 juillet 2021, le Département a adopté la création et la composition de 9 commissions d'étude thématiques à caractère permanent :

- 1^{ère} commission : Finances, personnel, affaires générales
- 2^{ème} commission : Éducation, enseignement supérieur, sport
- 3^{ème} commission : Mobilités, infrastructures, routes
- 4^{ème} commission : Solidarité, santé, habitat
- 5^{ème} commission : Aménagement, innovation, numérique, ruralité, contractualisation
- 6^{ème} commission : Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts
- 7^{ème} commission : Transition écologique, eau, déchets
- 8^{ème} commission : Culture, patrimoine, langue occitane
- 9^{ème} commission : Économie, emploi, insertion, tourisme

Chaque commission comprend 9 membres désignés. Leur composition a été réalisée lors de cette même réunion dans le respect d'un principe de représentation proportionnelle, reflétant ainsi la composition de l'Assemblée départementale et a assuré à chacune des tendances représentées en son sein, la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission.

Pour tenir compte d'un meilleur équilibre des travaux des commissions d'étude en préalable aux séances plénières, Monsieur le Président propose d'adapter le périmètre de la 1^{ère} commission en procédant à une scission en deux commissions d'étude distinctes.

En effet, il tient à insister sur le fait qu'après avoir reçu les principales organisations représentatives du personnel, Monsieur le Président estime nécessaire de mettre en place une commission d'étude exclusivement dédiée aux ressources humaines et aux affaires générales, démontrant ainsi l'attachement de notre collectivité à son personnel.

Il en résultera alors 10 commissions d'étude à titre permanent :

- 1^{ère} commission : Finances,
- 2^{ème} commission : Personnel, affaires générales
- 3^{ème} commission : Éducation, enseignement supérieur, sport
- 4^{ème} commission : Mobilités, infrastructures, routes
- 5^{ème} commission : Solidarité, santé, habitat
- 6^{ème} commission : Aménagement, innovation, numérique, ruralité, contractualisation
- 7^{ème} commission : Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts
- 8^{ème} commission : Transition écologique, eau, déchets
- 9^{ème} commission : Culture, patrimoine, langue occitane
- 10^{ème} commission : Économie, emploi, insertion, tourisme

Il appartient à l'assemblée départementale de procéder aux désignations pour les deux premières commissions. Il est précisé à cet effet que les autres commissions restent inchangées, tant dans leur dénomination que dans leur composition et leur gouvernance.

Monsieur le Président propose que les élus siégeant à l'actuelle première commission (finances, personnel, affaires générales) soient les mêmes qui siégeront aux deux nouvelles commissions. Seules la présidence, la vice-présidence et le secrétaire des dites commissions seraient à redéterminer.

Ainsi, conformément à la composition actuelle, la 1^{ère} commission et la 2^{ème} commission seront composées à l'identique tel qu'il suit :

1 ^{ère} commission : Finances	2 ^{ème} commission : Personnel, affaires générales
Mme Valérie RABAULT	Mme Marie-Claude NÈGRE
Mme Marie-Claude NÈGRE	Mme Valérie RABAULT
Mme Elisabeth CASTAGNÉ	Mme Elisabeth CASTAGNÉ
M. Mathieu ALBUGUES	M. Mathieu ALBUGUES
M. Christian ASTRUC	M. Christian ASTRUC
M. Jean-Michel BAYLET	M. Jean-Michel BAYLET
M. José GONZALEZ	M. José GONZALEZ
M. Romain LOPEZ	M. Romain LOPEZ
Mme Dominique SARDEING	Mme Dominique SARDEING

Il est rappelé d'une part, que les nominations sont faites au scrutin secret, sauf décision à l'unanimité du conseil départemental de déroger à ce mode de scrutin et d'autre part, que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement (article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales).

En application de l'article 17 du règlement intérieur, dès effectivité des nominations, les commissions d'études doivent se réunir sous la présidence de leur doyen d'âge. Elles désignent leur Président, leur vice-président et leur secrétaire. Les désignations sont alors faites soit d'un commun accord au sein de chaque commission, soit si un commissaire le demande, en conformité avec l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales.

L'Assemblée départementale est invitée à procéder à la création de ces deux nouvelles commissions et à en désigner leurs membres.

En conséquence de cette modification, il convient d'amender l'article 51 du règlement intérieur de notre Assemblée afin de définir la 2^{ème} commission « personnel, affaires générales » comme compétente pour émettre un avis sur la recevabilité des propositions, vœux et motions.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 15 juillet 2021 relative à la création et la composition des 9 commissions d'étude thématiques à caractère permanent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3121-15 et L.3121-22,

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental et notamment ses articles 15 et 17,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Instaure une nouvelle commission d'étude par scission de la commission « Finances, Personnel, Affaires générales » portant ainsi à 10 le nombre de commissions d'étude du Conseil départemental, constituées comme suit :

1^{ère} commission : Finances,

2^{ème} commission : Personnel, affaires générales

3^{ème} commission : Éducation, enseignement supérieur, sport

4^{ème} commission : Mobilités, infrastructures, routes

5^{ème} commission : Solidarité, santé, habitat

6^{ème} commission : Aménagement, innovation, numérique, ruralité, contractualisation

7^{ème} commission : Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts

8^{ème} commission : Transition écologique, eau, déchets
9^{ème} commission : Culture, patrimoine, langue occitane
10^{ème} commission : Économie, emploi, insertion, tourisme

pour : 22
contre : /
abstentions : 8

Adopté à la majorité.

- Procède, sur décision à l'unanimité de l'Assemblée départementale de ne pas recourir au scrutin secret, à la désignation des membres des deux commissions dont la constitution est redéterminée :

1^{ère} Commission : Finances

Mme Valérie RABAULT
Mme Marie-Claude NÈGRE
Mme Élisabeth CASTAGNÉ
M. Mathieu ALBUGUES
M. Christian ASTRUC
M. Jean-Michel BAYLET
M. José GONZALEZ
M. Romain LOPEZ
Mme Dominique SARDEING

2^{ème} Commission : Personnel, affaires générales

Mme Marie-Claude NÈGRE
Mme Valérie RABAULT
Mme Elisabeth CASTAGNÉ
M. Mathieu ALBUGUES
M. Christian ASTRUC
M. Jean-Michel BAYLET
M. José GONZALEZ
M. Romain LOPEZ
Mme Dominique SARDEING

Adopté à l'unanimité.

• Prend acte, en application de l'article 17 du règlement intérieur de l'Assemblée, de la désignation par les commissions de leur président, vice-président et secrétaire selon les modalités ci- après :

- 1^{ère} commission : Finances

Présidente : Mme Valérie RABAULT

Vice-présidente : Mme Marie-Claude NÈGRE

Secrétaire : Mme Elisabeth CASTAGNÉ

- 2^{ème} commission : Personnel, Affaires générales

Présidente : Mme Marie-Claude NÈGRE

Vice-présidente : Mme Dominique SARDEING

Secrétaire : M. Mathieu ALBUGUES

- Dit qu'il convient de lire à l'article 51 du règlement intérieur du Conseil départemental en tant que commission compétente pour émettre un avis sur la recevabilité des propositions, vœux et motions, la mention « commission personnel et affaires générales » aux lieu et place de « commission Finances, personnel, affaires générales ».

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL